

Image not found or type unknown



Responsabilités du directeur salarié en matière de sécurité

Par **NJ38**, le **12/12/2008** à **18:09**

Bonjour,rrnrnJe me présente , Maurice MOULIN ,chef d'équipe manutentionnaires, poste en CDI,pour l'association 1901 EVIRA (Emmaus Vêtement Insertion Rhône-Alpes) à Flachères 38.poste en CDI.rrnrnCette association utilise un local avec un bail et deux autres sans bail (un accord tacite avec la communauté de commune) dont 1 est destiné a être détruit car le risque d'effondrement est important.rnAujourd'hui les briques du plafond tombent(entre 2 et 4m de hauteur!!!)rnet malgré mes recommandations de ne pas faire travailler le personnel dans ce local (950m2 sans lumière!!!) il fait la sourde oreille !rrnrnQue puis-je faire svp ?rrnrnMerci à vous,rrnCordialementrrnNJ38